

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
	Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Maylis DEL PIANA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Auréli GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

REÇU  
Le 12 FEV. 2018  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

RAPPORT N° 24-180215-SOC-

Mme VOELTZEL rappelle que par délibération en date du 27 janvier 2015, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe autorisait la Banque Alimentaire du Béarn et le Collectif Oloronais De Distribution Alimentaire (CODDA) à utiliser un local du Centre Multiservices Fénart pour y tenir des permanences afin de procéder à la distribution de denrées alimentaires aux familles bénéficiaires sur demande des travailleurs sociaux.

Il s'agit d'un bureau équipé d'un frigo et d'un congélateur. Un véhicule de la CCHB est aussi mis à disposition pour assurer le transport entre Oloron et Bedous, les jours de distribution, et entre Bedous et Oloron, à l'occasion des collectes annuelles (printemps et automne) pour assurer le transport des denrées. Afin de respecter la chaîne du froid, des containers et des plaques eutectiques sont prêtés par le CODDA.

La distribution est assurée par une équipe de bénévoles de la vallée d'Aspe, un après-midi par semaine.

Il est proposé de pérenniser l'accompagnement de cette distribution de denrées alimentaires au sein de la Maison de Services au Public à Bedous (Centre Multiservices Fénart). Une convention de partenariat sera signée entre la CCHB, la Banque Alimentaire du Béarn et le CODDA.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la Banque Alimentaire du Béarn et le CODDA pour la mise à disposition d'un local au Centre Multiservices Fénart.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18



Le Président  
Daniel LACRAMPE

REÇU  
Le 22 FEV. 2018  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE